

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

A2P - A2P NORMANDIE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	% CA	Du 01/01/22 Au 31/12/22	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens et services)	50 943	100	18 773	100	32 170	171
Montant net du chiffre d'affaires	50 943	100	18 773	100	32 170	171
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			4 822	26	-4 822	-100
Autres produits	1 512	3	3		1 509	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	52 455	103	23 598	126	28 856	122
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements	23 267	46			23 267	
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	12 057	24	9 388	50	2 668	28
Impôts, taxes et versements assimilés	730	1	665	4	66	10
Salaires et traitements	7 301	14	5 428	29	1 873	35
Charges sociales	446	1	3 028	16	-2 582	-85
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	53		372	2	-320	-86
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.						
Dotations aux provisions						
Autres charges	1 929	4	750	4	1 180	157
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	45 784	90	19 631	105	26 153	133
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	6 671	13	3 967	21	2 703	68
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

A2P - A2P NORMANDIE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	% CA	Du 01/01/22 Au 31/12/22	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS						
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)	105		135	1	-31	-23
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	105		135	1	-31	-23
RÉSULTAT FINANCIER	-105		-135	-1	31	23
RÉSULTAT COURANT avant impôts	6 566	13	3 832	20	2 734	71
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital	3 000	6	3 000	16		
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 000	6	3 000	16		
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital	122		155	1	-33	-21
Dot. amortissements, dépréciations, prov.						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	122		155	1	-33	-21
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2 878	6	2 845	15	33	1
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices						
TOTAL DES PRODUITS	55 455	109	26 598	142	28 856	108
TOTAL DES CHARGES	46 011	90	19 921	106	26 089	131
Bénéfice ou Perte	9 444	19	6 677	36	2 767	41

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

BILAN - ACTIF

A2P - A2P NORMANDIE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/23	Valeurs nettes au 31/12/22	Variation	
			en valeur	en %
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillag. indus				
Autres immobilisations corporelles		174	-174	-100
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés/activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		174	-174	-100
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Créances clients et comptes rattachés (3)		7 370	-7 370	-100
Personnel et comptes rattachés (3)				
Créances fiscales et sociales (3)	5 063	1 866	3 197	171
Autres créances (3)				
Débiteurs divers (3)				
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	3 825	3 886	-62	-2
Charges constatées d'avance(3)	12 267	64	12 202	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	21 154	13 187	7 967	60
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	21 154	13 361	7 792	58

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN - PASSIF

A2P - A2P NORMANDIE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PASSIF	Valeurs au 31/12/23	Valeurs au 31/12/22	Variation	
			en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 0)	7 700	7 700		
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	770	770		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-51 854	-58 531	6 677	11
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	9 444	6 677	2 767	41
SITUATION NETTE	-33 940	-43 384	9 444	22
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-33 940	-43 384	9 444	22
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Empr. et dettes aup. des établiss. de crédit (2)	12 628	17 630	-5 002	-28
Emprunts et dettes financières diverses (3)				
Groupe et associés	25 000	30 700	-5 700	-19
Avances et acptes recus sur cdes en cours	10 337	6 200	4 137	67
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 361	1 318	4 043	307
Dettes fiscales et sociales	1 648	624	1 025	164
Dettes immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	120	274	-154	-56
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	55 094	56 745	-1 652	-3
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	21 154	13 361	7 792	58
(1) Dont à plus d'un an	32 566	43 266		
(1) Dont à moins d'un an	12 191	7 280		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes crédit. de banques				
(3) Dont emprunts participatifs				

A2P NORMANDIE

SARL au capital de 7 700,00 euros

Siège social : 933, route de Saint Gatien 14600 FOURNEVILLE

RCS n°451473631- RCS LISIEUX

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE PROCES-VERBAL

Le 25 juin 2024, les associés de la société A2P NORMANDIE se sont réunis en assemblée générale ordinaire à 13 rue Thiers 77124 VILLENVOY à 10 h 30, sur la convocation régulière qui leur a été faite.

L'assemblée est présidée par Monsieur DE LIMA GOMES JOSE.

La Présidence de l'assemblée constate que :

Sont présents :

- Monsieur DEMMOU Rachid, propriétaire de 51 parts, représentant voix,
- Monsieur CHARPY LUDOVIC, propriétaire de 32 parts, représentant 32 voix,
- Monsieur DE LIMA GOMES JOSE, propriétaire de 81 parts, représentant 81 voix, Gérant de la société.
- GROUPE ACTIVE HABITAT, représentée par VASSEUR JAMES, propriétaire de 102 parts, représentant 102 voix,
- Monsieur MICHEL FREDERIC, propriétaire de 22 parts, représentant 22 voix,
- Monsieur SIRVENT PATRICK, propriétaire de 292 parts, représentant 292 voix,
- Monsieur VASSEUR JAMES, propriétaire de 7 parts, représentant 7 voix,

Sont représentés :

- Monsieur BEAUVAIS EMMANUEL, propriétaire de 2 parts sociales, représentant 2 voix, représenté par DEMMOU RACHID ;
- Monsieur CHRISTOPHE ANDRE, propriétaire de 29 parts sociales, représentant 29 voix, représenté par VASSEUR JAMES ;
- Monsieur DUCHENE MICHEL, propriétaire de 25 parts sociales, représentant 25 voix, représenté par GUIDEAU STEPHANE ;
- Mademoiselle MANUEL LAMPREIA VANESSA, propriétaire de 17 parts sociales, représentant 17 voix, représenté par SIRVENT PATRICK ;
- Monsieur SIRVENT JOACHIM, propriétaire de 96 parts sociales, représentant 96 voix, représenté par SIRVENT PATRICK ;

Soit au total 7 associé(s) présent(s) et 5 associés représentés, totalisant 756 Parts sur les 770 composant le capital social.

La Présidence de l'assemblée déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut donc délibérer et prendre toute décision ordinaire.

Les documents ci-dessous ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et sont tenus à leur disposition au siège social. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Sont déposés sur le bureau à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence.
- L'inventaire.
- Les comptes annuels (bilans et compte de résultat).
- Le texte des résolutions soumises à l'assemblée.

La Présidence de l'assemblée rappelle à l'assemblée l'**ORDRE DU JOUR** :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2023.
- Affectation du résultat.
- Ratification de la rémunération des gérants.
- Capitaux propres.

Puis lecture est donnée du rapport de la Gérance.

La discussion est ouverte.



Les comptes sont alors présentés et étudiés sans qu'aucune difficulté particulière ne se présente.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidence de l'assemblée ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Résolution N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2023

L'assemblée générale approuve ce dernier, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés par la Gérance et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 9 444,13 Euros.

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Gérance au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la Gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 9 444,13 Euros formant un résultat affectable de 9 444,13 Euros, l'assemblée générale décide de procéder aux affectations suivantes :

- Au report à nouveau pour 9 444,13 Euros;

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite au cours des précédents exercices.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 3 - Ratification de la rémunération des gérants

- Pour Monsieur DE LIMA GOMES JOSE, l'assemblée générale prend acte qu'aucune rémunération n'est versée. La société n'a pas pris à sa charge, les cotisations sociales de Monsieur DE LIMA GOMES JOSE, obligatoires et facultatives, liées à sa fonction.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 4 - Capitaux propres

Les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la société, qui demeurent donc inférieurs à la moitié du capital social.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 11 h 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Gérance.

Fait à FOURNEVILLE, le 01/07/2024.

Monsieur DE LIMA GOMES José

A blue ink signature, appearing to be 'José de Lima Gomes', written over a horizontal line.

A2P NORMANDIE

SARL au capital de 7 700,00 euros

Siège social : 933, route de Saint Gatien 14600 FOURNEVILLE

RCS n°451473631- RCS LISIEUX

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25/06/2024

Résolution N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2023

L'assemblée générale, approuve cette documentation, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés par la Gérance et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 9 444,13 Euros.

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Gérance au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la Gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Résolution N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 9 444,13 Euros formant un résultat affectable de 9 444,13 Euros, l'assemblée générale décide de procéder aux affectations suivantes :

- Au report à nouveau pour 9 444,13 Euros;

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite au cours des trois précédents exercices.

Résolution N° 3 - Ratification de la rémunération de la Gérance

- Pour Monsieur DE LIMA GOMES JOSE, l'assemblée générale prend acte qu'aucune rémunération n'est versée.

La société n'a pas pris à sa charge, les cotisations sociales de Monsieur DE LIMA GOMES JOSE, obligatoires et facultatives, liées à la fonction de Gérant.

Résolution N° 4 - Capitaux propres

Les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la société, qui demeurent donc inférieurs à la moitié du capital social.

Fait à FOURNEVILLE, le 22/05/2024

La gérance

Monsieur DE LIMA GOMES José

